

Décisions et dispositions actualisées pour le lycée du Parc dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus Covid-19

POUR TOUS LES ÉLÈVES, ÉTUDIANTS, PERSONNELS ET PARENTS D'ÉLÈVES

Aucun accès à l'établissement n'est autorisé sauf demande exceptionnelle dûment justifiée.

Un accueil téléphonique est prévu tous les jours de 8h à 12h et la loge est ouverte à ces mêmes horaires jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, la boîte électronique du lycée 0690026d@ac-lyon.fr est consultée régulièrement.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

- Toutes les réunions (conseils de classe, commissions,...) sont annulées.
- Des dispositions seront prises au cas par cas pour assurer la continuité pédagogique et éviter de reporter toutes ces réunions après la crise. Des dispositions spécifiques vous seront communiquées dès que possible.
- Selon les autorités, les déplacements et contacts doivent être strictement limités. Vous êtes invité à consulter régulièrement le site du ministère :
<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

CONCOURS

- Les concours et examens du 2nd degré (Concours Général, Olympiades,...) sont reportés.
- Les concours post prépa des Grandes Écoles font actuellement l'objet d'une étude particulière.

Le proviseur,

Pascal CHARPENTIER